

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Notes sur la tournée parlementaire aux Provinces maritimes.

St. Jean, N. B. 9 août 1864.

Le président proposa ensuite la santé des Colonies Sœurs.

L'hon. M. Weir, de la Nouvelle-Ecosse, répondit. Il exprima d'abord son admiration et sa surprise à la vue de l'activité et des progrès du Nouveau-Brunswick qui est loin d'être bien connu, même chez ses plus proches voisins. Il parla assez longuement qu'il y avait de resserrer les liens qui unissent ces colonies, et présenta un habile plaidoyer en faveur du chemin intercolonial.

L'hon. M. Moore répondit pour le Canada, et vanta les progrès du Nouveau-Brunswick et exprima l'espoir que cette visite aurait de bons résultats.

M. Walsh, M. P. P. pour Norfolk, chanta en anglais "The Maple Leaf".

La santé suivante fut "Au Banc et au Barreau de l'Amérique du Nord".

M. Allen, Président de la Chambre du Nouveau-Brunswick, M. Duggan et M. McGee répondirent à ce toast. M. McGee fit un récit plein d'humour de ses débuts dans la profession.

Ensuite vint le toast à la Presse Coloniale. M. Fomety, imprimeur de Sa Majesté, dit qu'il regardait les procédures de cette soirée comme la première lecture du bill d'union de toutes les Provinces.

M. Macaulay, du Journal de Québec, répondit pour la presse du Canada. Quelque soit le résultat de la tentative actuelle de former une confédération, dit-il, cette visite aura du moins l'effet de faire connaître au Canada les vastes ressources de ces colonies, et les avantages qu'il y aurait d'entretenir avec elles de fréquents rapports. Après avoir parlé de l'importance qu'il y a pour la jeunesse de s'élever au-dessus des mesquines disputes de partis, jusqu'aux grandes questions qui font la destinée des nations, il présenta les remerciements de la presse du Canada pour la cordiale réception faite à ses représentants.

L'hon. M. Ferrier demanda la permission de proposer le toast suivant. Il fit allusion à la surprise et au plaisir qu'il avait éprouvés en examinant les campagnes, et à la reconnaissance due aux habitants du Nouveau-Brunswick pour la réception si pleine de cordialité faite aux députés canadiens. Il dit qu'il aimait le Nouveau-Brunswick, qui avait droit du reste à l'amour de tous les sujets anglais par sa conduite lors de l'affaire du Trent, en envoyant au Canada, au milieu de tant de difficultés, les soldats arrivant d'Angleterre. Les intérêts de toutes les provinces anglaises sont si intimement reliés les uns aux autres qu'il ne manque plus que le chemin intercolonial pour en faire un seul peuple.

La santé qu'il proposa et qui fut reçue avec enthousiasme était "Au Maire et à la Corporation".

Son Honneur le Maire répondit. Il dit que par son éducation, il appartenait à toutes les provinces de l'Amérique anglaise, et il avait même appris assez de français pour s'adresser aux députés canadiens-français dans leur langue, quoiqu'il la parle imparfaitement. Les populations du Canada et des provinces du Golfe ont besoin de visites de ce genre afin de se mieux connaître, mais ils ont encore plus besoin d'échanger leurs produits. Les habitants du Nouveau-Brunswick ont besoin de faire venir du Canada la fleur et le lard, et peuvent donner plusieurs produits en échange. Actuellement la fleur des moulins de Genesee, sur les bords de l'Ontario, ne parvient au Nouveau-Brunswick que par le canal Erie et Portland, en passant par une vingtaine de mains, ce qui nécessite un grand nombre de commissions, au lieu de descendre directement par le St. Laurent. Et souvent ces effets remontent le St. Laurent pour approvisionner les chantiers. On doit espérer que cette branche du commerce s'améliorera, et qu'il s'en suivra une union commerciale de plus en

plus intime entre toutes les provinces. (Applaudissements prolongés).

A la demande de M. Fortier, Son Honneur répéta ses remarques en français.

M. Walsh proposa ensuite la santé de "L'Administration de la Province du Nouveau-Brunswick," qui fut reçue avec tous les honneurs qui lui étaient dus.

M. Tilley commença par dire que s'il consultait l'avantage des hôtes, il ne dirait que quelques mots, pour les remercier, au nom de ses collègues et au sien de l'honneur qui leur était fait. Mais ils comprennent tous que cet honneur ne leur était pas personnel, et qu'il s'adressait au peuple du Nouveau-Brunswick, dont ils occupaient les premières positions. Dans cette intention, dit-il, je l'accepte comme membre de la législature et comme membre du conseil exécutif. L'occasion actuelle devra avoir une grande influence sur l'avenir de ces colonies, et devra resserrer encore plus étroitement les liens qui les unissent entr'elles. Lorsque j'ai visité Toronto en 1851, je n'ai pu trouver, dans la chambre de nouvelles, un seul journal du Nouveau-Brunswick, et M. Weir n'a trouvé à Montréal qu'un seul journal de la Nouvelle-Ecosse, tant les Canadiens de l'Ouest portaient peu d'intérêt aux provinces du golfe. La visite des membres influents des deux branches de la législature est un avantage aussi bien qu'un honneur pour le Nouveau-Brunswick, parce que ses ressources, ses richesses et ses progrès en seront mieux connus. Et je considère comme peut être plus important encore qu'il y ait un grand nombre de membres de la Prusse, parce qu'ils répandront parmi le peuple les connaissances qu'ils auront recueillies dans leur visite, et en guidant l'opinion publique dans ce sens, forceront les législateurs d'adopter une politique juste et éclairée.

Comme membre du gouvernement, il serait peut-être inopportun pour moi de discuter la grande question qui s'agit actuellement, l'Union des Provinces, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer la nécessité de mieux faire connaître nos ressources commerciales et le besoin de voies de communication améliorées et plus considérables. J'ai fait tout mon possible pour augmenter le commerce intercolonial. Lorsque le Canada a proposé d'établir le libre échange entre les colonies, le gouvernement impérial a fait rejeter la proposition. En se mettant de nouveau à l'encre, le Nouveau-Brunswick a réussi à établir ces relations commerciales avec la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard. L'industrie coloniale joint d'un privilège refusé aux fabricants de la mère-patrie, l'entrée franche de droits de tous ses produits dans ces colonies. Mais quelques obstacles se sont présentés résultant de la différence des tarifs dans chaque province. La prochaine conférence devra aplanir toutes les difficultés et réaliser dans tous ses détails cette union commerciale. J'ai suggéré une entente entre les législatures, pour régler séparément ses questions, mais je n'ai pas réussi. L'affaire n'a été discutée qu'une fois à Québec, lorsqu'il s'est agi du chemin intercolonial. Depuis vingt ans, la population des colonies a doublé; en suivant cette progression, elle sera de sept millions dans vingt ans. Est-il désirable, est-il tolérable qu'elles se divisent en fragments, au lieu de former un grand pays, dont l'union ferait la force et l'orgueil? La question se présente aujourd'hui en face des hommes d'Etat, ils doivent trouver la réponse. Il ne m'appartient pas de dire quelle sera cette réponse, mais je suis certain que si le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard étaient unis, personne n'oserait proposer de les diviser de nouveau. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont été divisés parce que le manque de moyens de communication rendait très difficile l'accès à la capitale. Devant les chemins de fer, ces raisons disparaissent. Une autre raison, celle de la défense à laquelle l'Angleterre a droit de demander que nous prenions une plus large part, milite

fortement en faveur de l'union, parce qu'une organisation militaire sérieuse pourrait beaucoup plus facilement avoir lieu si elle était soutenue par toutes les Provinces réunies sous un même gouvernement. Les hommes d'Etat devront voir au moyen de relier l'Atlantique au Pacifique par une chaîne non interrompue de voies de communication et d'établissements, alors le commerce de l'intérieur ne pourra qu'en être considérablement augmenté. Le commerce avec les Etats-Unis a toujours été gêné par un tarif des plus hostiles, et il devra continuer à l'être encore longtemps. Mais si le libre échange entre tous les Etats a contribué pour une si large part à la richesse de nos voisins, il devra en être de même de ce pays, si nous donnons à l'industrie et au commerce un élan suffisant par la liberté complète des échanges. Avec des ressources comme nous en possédons, le pouvoir le plus fort et le plus éclairé qu'on puisse désirer, nous pouvons fixer l'avenir du nord de ce continent. Pour ma part, malgré la réserve que demande ma position officielle, je dois dire que je désire et que j'espère pour cette union. Mais quand même mes espérances ne se réaliseraient pas, le Nouveau-Brunswick a désiré montrer à ses sœurs aînées qu'il était un digne membre de la même famille—gagner leur affection s'il le pouvait ou du moins acquiescer des droits à leur respect.

L'hon. M. Tilley reprit son siège au milieu des applaudissements prolongés de l'auditoire.

M. Rawlings proposa ensuite la santé des Dames à laquelle répondirent M. Walbridge, M. P. P. et le Dr. Hingston.

M. Boyd, de St. Jean, fit un discours très éloquent en faveur de l'union.

M. McKellar parla du plaisir qu'il avait éprouvé à examiner le port de St. Jean, de l'activité qui y régnait, et fit l'éloge de l'agriculture du pays.

Il était minuit quand les convives se levèrent de table, ce qui ne nous empêcha pas de prolonger la veillée pendant quelques heures encore. Aussi étions-nous mortellement fatigués quand nous nous mîmes au lit. Il y a des gens qui ne savent pas ce que c'est que dormir la grosse matinée. Qu'ils se soient couchés n'importe à quelle heure, ils sont debout au premier chant du coq. On dirait vraiment qu'ils s'imaginent que le soleil ne paraîtrait pas s'ils n'allaient le faire rougir de sa paille, en mettant le nez à la fenêtre, avant l'aurore. Encore s'ils se tenaient tranquilles et savaient respecter le sommeil des autres. Mais bast! c'est précisément à ces heures indues que le matin est le plus remuant et se sent le plus en voix. Tout le reste du jour il sera nonchalant comme une marmotte et muet comme un poisson. Mais tant que le soleil n'est pas encore levé il se sent dévoré du besoin de se mouvoir: heureux, quand il lui prend pas l'envie de donner gratis à tout le voisinage endormi, un concert des chats de sa gorge. Toute mauvaise humeur se dissipe à l'heure du déjeuner, à moins qu'on n'ait le caractère mal fait, surtout quand la journée est belle et que vous avez une charmante promenade en perspective. On n'a pas oublié que j'avais remis à ce matin l'examen de la capitale du Nouveau-Brunswick.

Fredericton a été incorporé en 1845; c'est une petite ville mais sa population s'est accrue de 4,458 habitants qu'elle renfermait en 1856 à 6,500 qu'elle contient aujourd'hui.

La cité est bâtie sur le côté gauche de la rivière St. Jean qui dans cet endroit a la même largeur que le St. Laurent devant Montréal, et est navigable en amont sur un parcours d'une lieue pour des vaisseaux de 50 tonneaux. Elle est le principal entrepôt du commerce de l'intérieur, recevant annuellement de grandes quantités de marchandises anglaises qu'elle distribue dans la province; en retour, tout le bois coupé dans les chantiers au nord du pays y est apporté et flotté de là à St. Jean pour l'exportation.

La cathédrale anglaise de Fredericton est un édifice remarquable. Elle est de style gothique. On dit que c'est le premier ouvrage de Wills en Amérique, ce célèbre architecte qui est mort peu de temps après avoir tracé le plan de l'église anglaise de Montréal. Le palais de l'évêque protestant s'élève à quelques pas de là, entouré par un massif d'arbres touffus. Plus loin on aperçoit une fort belle maison. C'est la résidence de M. Fisher, actuellement député, ci-devant procureur-général. Plus loin encore, sur le sommet d'une colline, un édifice en pierre attire les regards par son imposante structure. C'est l'Université du Nouveau-Brunswick, érigée en 1828 par charte royale sous le nom de King's College. En descendant la colline, nous entrâmes sur la magnifique propriété du juge Wilnot, gracieusement ouverte aux visiteurs.

Plus heureux que Montréal, Fredericton a un parc public, dû à la générosité princière d'un de ses citoyens. Mais, dans mon opinion, les habitants de la capitale du Nouveau-Brunswick, ne savent pas apprécier cet avantage à sa valeur, car le parc est tenu dans un triste état.

Fredericton était en 1680, sous le nom de Ste. Anne, je crois, le siège d'une petite colonie acadienne et la résidence du seigneur Damour Déchaufour, comme Pansa-maquoddy (Maine) celle du sieur de Saint-Aubin, et Pentagoët aujourd'hui Penobscot (Maine) était celle du baron de Saint-Castin, qui, à lui seul, ainsi que nous l'apprend M. Kaneau, retarda de 30 ans la colonisation anglaise sur ces rivages.

Ce petit noyau de colons établi à Fredericton se trouva tout à coup grossi outre mesure en 1757 lors du département de cette malheureuse race acadienne, toujours persécutée et jamais découragée. Cette affluente subite de quelques centaines d'habitants nouveaux, dit M. Rameau "y provoqua une sorte de disette et on fut obligé d'en envoyer une partie à Québec." Grâce à leur ténacité héroïque, ils triomphèrent de tous les obstacles et finirent par faire des établissements considérables sur la rivière St. Jean. Mais en 1784 l'administration anglaise les dépouilla de nouveau de leurs terres pour les donner à des émigrés loyalistes américains. "Pour indemniser les Acadiens on leur accorda des terres dans un désert sauvage, au centre des montagnes du Nouveau-Brunswick et du Maine, à 25 ou 30 lieues de toute contrée, sur le cours supérieur du fleuve St. Jean. C'était la deuxième fois en moins d'un demi-siècle que ces malheureuses familles étaient arrachés à leurs foyers et transportés d'un pays à un autre, comme une vile marchandise, par leurs conquérants. Telle semblait être la triste destinée de la race acadienne! Mais telle était sa vitalité que rien ne la décourageait et qu'elle semblait puiser une force et une vie nouvelles dans toutes ces difficultés et ces persécutions. En effet, les pauvres proscrits à peine arrivés à Madawaska, loin de perdre du temps en vaines lamentations, se mirent de suite au travail du défrichement et vingt ans après ils formaient deux paroisses, Saint-Bazile et St. Bruno."

La population acadienne au Nouveau-Brunswick est actuellement de près de 20 mille. A l'exception du groupe de Madawaska dont je viens de parler, elle est presque toute établie sur le littoral du golfe St. Laurent, depuis l'isthme de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs, habitant les comtés de Westmoreland, d'Albert, de Kent, de Northumberland, de Gloucester et de Restigouche. Dans les comtés d'Albert et de Gloucester et dans une partie de celui de Westmoreland, ils forment même le fond de la population.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont tous pêcheurs ou agriculteurs. En hiver, cependant un grand nombre d'entre eux vont travailler dans les chantiers de l'intérieur pour le compte des marchands de bois anglais. Ils ne sont pas riches mais ils vivent à leur aise. L'instruction

commence à se développer parmi eux, grâce aux efforts de leurs curés.

J'aurais encore beaucoup à vous dire sur cette race acadienne si noble et pourtant si cruellement proscrite. Mais je n'en ai pas le temps aujourd'hui. D'ailleurs j'aurai occasion d'en reparler quand je visiterai la Nouvelle-Ecosse, l'antique terre d'Acadie.

A 10 heures je me rendis à la maison du gouvernement pour assister à un lever tenu par Son Excellence, le représentant de Sa Majesté au Nouveau-Brunswick, qui nous fit le discours ci-inclus.

Messieurs, Je me réjouis que mon retour au Nouveau-Brunswick arrive dans un temps qui me donne l'occasion de prendre part à la bienvenue qui vous a été donnée dans cette cité; mais je regrette en même temps que mon arrivée de l'Europe, le même jour que vous n'empêchez de vous démontrer, comme je l'aurais désiré, qu'il n'y a personne dans cette province qui aimait plus que moi vous voir dans une position à croire que la mémoire de votre visite demeurerait longtemps dans votre souvenir. J'espère que cette visite vous procurera non-seulement du plaisir et une entente cordiale entre les habitants de toutes les provinces sœurs de ce continent, mais accélérera aussi la venue de ce jour où ces colonies ne seront plus séparées par des intérêts distincts, des tarifs et des lois opposés.

Le peuple de l'Amérique Britannique du Nord devrait former un pays uni, puissant, grand et prospère; libre, parce qu'il est loyal; loyal, parce qu'il est libre.

A vous, messieurs de cette province, qui êtes venus me féliciter à mon retour, je suis heureux de pouvoir vous dire que quoique mon voyage n'ait produit un plaisir sans contremains, j'y éprouve une satisfaction indicible en me trouvant encore une fois parmi vous.

Le gouverneur Gordon, fils de lord Aberdeen, est encore un jeune homme. Sa figure porte le cachet d'un caractère ferme et énergique.

Nous dirigeâmes ensuite nos pas vers la salle de l'Assemblée Législative où nous attendait le maire de Fredericton entouré de son conseil et d'un grand nombre de citoyens marqués.

Son Honneur lut en anglais et en français l'adresse suivante:

Messieurs, Nous avons le plaisir de vous tendre une main fraternelle, et nous donnons la bienvenue sincère et cordiale à notre petite mais loyale cité. Comme sujets, avec vous, du même grand Empire et jouissant comme vous des privilèges du gouvernement responsable et de la liberté constitutionnelle, nous espérons que votre visite dans notre province n'est que le premier pas vers une meilleure connaissance mutuelle et une liaison plus intime; nous osons espérer aussi que le temps approche où, par l'entremise d'un chemin de fer, nos visites et rapports plus intimes entre les provinces, et nous espérons que le geste de cette intention de passer encore quelques instants avant de se rendre à la Nouvelle-Ecosse, et d'exprimer les obligations que nous avons à nos frères du Nouveau-Brunswick d'une manière complète et plus formelle que ne le peut une improvisation de ma part. Avant de terminer, je crois pouvoir dire que nous tous sans exception, espérons que des moyens seront pris d'inviter les membres de la Corporation et de la législature, les représentants de votre hospitalité comme ceux de vos franchises, de faire en retour une visite au Canada. Si ce désir se réalisait, je puis vous assurer que tous les Canadiens, de toutes les origines et de toutes les parties de la province, feraient tout en leur

possible pour vous témoigner combien profondément est gravé dans leur cœur et dans leur mémoire le souvenir de votre réception actuelle.

Mais l'heure du retour à St. Jean est sonnée. Nous nous rendons à bord de notre vapeur et nous quittons Fredericton au milieu d'heureux adieux d'une foule considérable qui s'est rassemblée sur le quai pour nous faire ses adieux et recevoir les nôtres. M. Tilley et M. Hathaway, président du bureau des travaux publics, viennent nous reconduire jusqu'à Shafeld, à 25 milles de Fredericton. Là, ils prennent congé de nous, à notre grand regret. M. Tilley est sans contredit un des hommes les plus remarquables de l'Amérique Britannique du Nord. Il gouverne le Nouveau-Brunswick depuis huit ans et paraît devoir rester à la tête des affaires pendant de longues années encore, en dépit de l'opposition acharnée que lui font ses rivaux en politique.

Voilà le ciel qui se couvre tout-à-coup. Les nuages s'amoncellent sur notre tête. La pluie tombe par torrents.

Nous courons nous réfugier dans le grand salon et là nous narguons les mauvais temps en donnant cours à la plus franche gaîté. Parmi nous il y a un gentleman de St. Jean, M. Boyd, qui nous amuse beaucoup par ses anecdotes spirituelles.

Nous sommes de retour à St. Jean et nous y rapportons le beau temps avec nous, car à peine avons-nous mis le pied sur les quais de la ville hospitalière que la pluie cesse.

Nous partons demain pour Halifax, sur le vapeur Empress. Nous nous séparons pas, sans un véritable chagrin, je vous l'assure, de ces braves habitants de St. Jean, qui n'ont cessé depuis notre arrivée au milieu d'eux, de nous combler d'attentions délicates. —(Minerve.)

Deux-Siciles. Naples, 30 juillet.

L'opinion publique est vivement émue par un procès qui se débat en ce moment aux assises de Campo-Basso. Un capitaine de la garde nationale de Montecifone, appelé Gian Linzeo, est accusé d'actes d'arbitraire et de cruauté vraiment inouïs.

Ce nouveau Robespierre a renouvelé les scènes des septembriseurs; et les faits qui ressortent de l'acte d'accusation révèlent une férocité tellement cynique, qu'on a vraiment peine à y croire.

Par ordre de ce bourreau, 127 individus auraient été condamnés à mort et exécutés dans la même semaine. Le lieu choisi pour cette boucherie s'était transformé en mare de sang. Je tâcherai de vous donner sur ce procès les renseignements les plus exacts, et de vous envoyer, s'il est possible, des documents authentiques.

D'ici à quelques jours, un régiment piémontais quittera notre ville. Il a reçu l'ordre de se porter sur Bologne. C'est une nouvelle généralement accréditée que trois autres régiments partiront dans le courant du mois pour la même destination. Quant à la mobilisation de la garde nationale, on ne se presse pas autant qu'on se pressait à la fin de juin. Des individus, qui se donnent pour bien renseignés prétendent qu'elle devait donner un coup d'épaule au mouvement garibaldien.

Cette tentative ayant échoué, on n'a plus besoin de tant se presser. Je vous donne cette nouvelle pour ce qu'elle vaut et sans la garantir.

Notre municipalité vient d'emettre un nouvel emprunt de cinq cent mille francs. Le chiffre de ce nouvel emprunt est ridicule; c'est à peine s'il suffira à payer quelques comptes sur le chiffre de la dette flottante, qui dépasse quatre millions. En trois ans, la municipalité a dévoré trente millions, et sans rien faire qu'elle vaille.

On est à peine au commencement de l'insurrection du procès de conspiration bourbonnienne, fondé, comme vous le savez, sur de prétendus documents soustraits au baron

Feuilleton du Courrier du Canada

LE 22 AOUT 1864.

LES SIX CHEVAUX DU CORBILLARD.

CHAPITRE VI.

ORESTE.

(Suite.)

J'étais ce jeune homme. Hélas! je courrais risque de ne pas l'être longtemps. Le christianisme est une cuirasse et en même temps une épée. Si vous ne vous servez pas de celle-ci pour combattre, de celle-là pour parer les coups de l'ennemi, tous deux ne tarderont pas à vous sembler pesantes et inutiles, et vous les rejetterez loin de vous avec dédain.

Le peu que j'avais conservé de mes pratiques religieuses me gênait et me fatiguait au delà de toute expression. Je ne jouissais même pas des plaisirs permis; il me semblait fades, et ils l'étaient en effet; il leur manquait l'assaisonnement d'une conscience tranquille et d'un cœur vraiment chrétien. Je rêvais d'autres plaisirs; mais je n'osais m'y livrer. Dieu merci! malgré la mollesse de ma vie, j'avais une foi profonde. Je sentais qu'en rompant avec elle, en me jetant résolument dans le mal, je se-

rais plus malheureux encore.

Pourtant cette espèce de neutralité ne pouvait durer, et j'aurais succombé. Dieu me trouvant tiède, m'eût vomé de sa bouche; je serais devenu pire que beaucoup d'autres, parce qu'avec ma conscience délicate, je n'aurais jamais pu m'endormir, et qu'il m'aurait fallu, pour la tuer, entasser iniquités sur iniquités.

1848 me sauva. Dans les premiers jours de mars, j'étais retourné à Roqueville. Paris me faisait peur; je n'étais pas fâché non plus de voir en quelles dispositions cette révolution inattendue trouvait ou mettait les paysans de mon canton.

Ces dispositions étaient vraiment étranges.

On peut discuter sur le plus ou moins de portée des idées républicaines: chez quelques-uns, je le sais, j'entends quelques-uns des chefs soit par la pensée, soit par l'action, ces idées se résolvait en une réforme purement politique; chez d'autres, en un remaniement radical de la société.

Le paysan, que la question de la forme gouvernementale touche fort peu, ne voyait d'autre résultat pratique et désirable au soulèvement parisien de février, qu'un communisme plus ou moins déguisé. Et ce n'était pas seulement un résultat; c'était une compensation. Car la stagnation des affaires qui suivit les journées de 48 commença par porter aux cultivateurs, petits fermiers, etc., un sérieux préjudice. Pourtant, endoctrinés par les journaux, les brochures et quelques beaux parleurs de village, plusieurs

crurent sérieusement et de la meilleure foi du monde, que tout cela n'était que l'aurore... un peu pâle, de ce radieux soleil qui devait éclairer une plus équitable répartition des biens de ce monde.

Le petit fermier ne se disposa pas, bien entendu, à livrer aux prolétaires, ses domestiques, les neuf dixièmes de son modeste revenu. Mais il calcula qu'en dépeçant l'immense domaine situé dans sa commune, Roqueville, par exemple, il décuplerait sa fortune et pourrait aller de pair avec les plus riches bourgeois de la sous-préfecture.

Mais encore, et c'est ce qui faisait chez moi la complication et l'étrangeté de la situation, — il y avait des lieux où le seigneur, n'ayant jamais semé que des bienfaits autour de lui, était personnellement et traditionnellement chéri de tous; et dans ces lieux, il y avait des hommes qui se croyaient honnêtes et qui pourtant étaient dénués de principes au point d'offrir le plus curieux mélange d'avidité et de confiance envers ceux qu'ils prétendaient dépouiller. Peu s'en fallut que quelques-uns de ces bons larrons ne vissent me trouver pour me prier de leur faire la part belle dans la prochaine division du parc et des terres, et des prés, et des bois qui lui formaient une si large ceinture.

Du reste, aucune tentative violente n'était faite ni même projetée pour hâter le moment de ce partage, lequel devait venir tout seul et ne pouvait beaucoup tarder. Nul n'eût voulu être le premier à dévaliser l'héritier d'une famille qui, de mémoire d'homme, n'avait fait que du bien autour d'elle, l'avait même fait

avec plus de continuité que pas une autre.

A aucune époque les Roqueville ne furent des gentilshommes de cour. C'est à peine s'ils eurent accidentellement un pied-à-terre à Versailles ou à Paris. Tout le temps qu'ils n'employaient pas à servir le pays par leur épée, ils l'employaient dans leurs terres à donner autour d'eux l'exemple de l'activité, du travail, d'une vie sobre et pure, des plus belles vertus de famille, sans compter que, dans les cinq communes qui touchaient leurs propriétés, il n'y avait pas un homme valide auquel ils n'offrirent un travail bien payé. pas un malade, un vieillard qui ne trouvât au château, ou plutôt à qui le château ne portât, par les mains de la châtelaine ou de l'une de ses filles, les plus abondants soulagements et la plus tendre sympathie, ce baume qui soulage et guérit plus de maux que toute la boutique d'un pharmacien.

Les mauvais desseins que les hommes pervers et corrompus agitent dans leur cœur et qu'ils tentent de mettre à exécution, sont une des conditions ordinaires de la faiblesse et de la perversité humaine. Ce qui est le propre des révolutions, ce qui devrait faire excréciter à jamais cette avant-garde et ce cortège des révolutions: l'affaiblissement des croyances religieuses, la néfaste efflorescence des plus folles utopies, c'est de voir jusqu'où s'étend alors la contagion du mal....

De même que, quand il règne en un canton quelque mortelle épidémie, la

peste ou le choléra, après avoir attaqué les organisations malades, délicates ou épuisées, le fléau s'en prend aux tempéraments les plus vigoureux; ainsi ces théories décevantes font pour premières dupes les gens sans aveu, les faibles, les hommes ruinés par l'inconduite ou les coupables spéculations, toutes ces santés morales plus ou moins avariées. Bientôt ceux qui se portent mieux, d'honnêtes cultivateurs, mais qui, tout en respectant le bien d'autrui, avaient oublié le dixième commandement et laissaient dans leur cœur une petite place pour l'envie des gens laborieux, mais laborieux par nécessité, et qui préféraient l'inaction au travail, des gens vertueux mais à qui la vertu pèse, des fils de famille qui estiment que leur père, depuis qu'il a dépassé soixante-quinze ans, détient injustement leur héritage, beaucoup de citoyens qui, dans un temps ordinaire, eussent vécu paisibles et honorés et fussent morts sans connaître cette ambition que l'exemple du voisin et l'air chargé d'électricité développaient tout-à-coup en eux.... telles sont les victimes les plus à plaindre dans le temps de révolution.... Vient emportées par le vertige révolutionnaire ces intelligences solides au moins en apparence, voir infectées par le virus révolutionnaire ces braves cœurs, c'est là une véritable douleur.

Ici, comme toujours, le vrai garde-foi, la vraie bonsole, l'infaillible préservatif, c'est la foi; mais la foi profonde et pratique....

Tout ce long préambule est pour vous

dire que ces mêmes paysans, dont les trois quarts eussent accepté sans vergogne la mesure législative qui leur eût partagé mon domaine, me pensèrent vigoureusement à rechercher la députation, dès qu'il s'agit de nommer des représentants à la Constituante.

Ils m'aimaient vraiment.... ou plutôt ils m'aimaient en moi, qu'ils ne connaissaient guère, mon père, ma mère, pendant un demi-siècle les bienfaiteurs du pays. Ils aimaient la mémoire de mes ancêtres. L'amour-propre des Roquevillais aussi était flatté à l'idée qu'ils donneraient, — bien que l'une des plus petites paroisses du département, — un des huit représentants auquel notre Calvados avait été tarifé.

De mon côté, malgré ma nonchalance, je n'étais pas indifférent aux périls de la société. L'idée que je pourrais, en les combattant pour ma petite part, sortir enfin de ma vie inutile, voir diminuer en même temps l'intensité de l'ennui, qui était devenu mon compagnon et mon ennemi de chaque jour, cette idée, avec un petit grain d'ambition, fit que je me laissai porter.

Ce qui acheva de me décider, ce fut le discours d'un vieux paysan, Gilles-le-Cuirassier, comme on l'appelait. Cet homme était un type.

EGG. DE MARGERIE.

(A continuer.)

Cosenza; et déjà la police fait de nouvelles arrestations à propos d'une autre conspiration. Un ancien capitaine au service de François II, M. Charles Sadara, a été arrêté comme étant le principal auteur du complot contre le gouvernement piémontais.

La commission militaire de Chiati vient de condamner à mort un jeune homme accusé de brigandage, Domenico Sciano. Il a été exécuté, bien qu'il n'eût que vingt ans à peine, contrairement aux dispositions de la loi Pica, qui établit qu'on commuera la peine de ceux qui n'ont pas atteint leur majorité: on dira, sans doute, comme on l'a dit déjà, pour excuser cette dérogation à la loi, que l'accusé avait mérité bien plus que la mort.

Les attentats à la propriété et la vie des personnes se répètent, depuis quelque temps, d'une manière effrayante. Le seul quartier de la Chiaja, où logent les étrangers, jouit d'une pleine sécurité, la police le surveillant d'une manière toute spéciale. Mais dans les vieux Naples, où la présence de la force armée serait si nécessaire, on n'a d'autre ressource que de se barricader chez soi aussitôt que la nuit tombe, tant les rixes, les vols et les meurtres en pleine rue sont fréquents.

CANADA.

QUEBEC, 22 AOUT 1864.

Jadis et aujourd'hui.

Le projet de la confédération des Provinces Britanniques n'a pas toujours rencontré de la part du parti libéral, l'opposition qu'il rencontre aujourd'hui.

Jadis, lorsque M. Taché, faisait paraître dans les colonnes de ce journal, une série d'articles consciencieusement élaborés sur l'Union fédérale, la presse démocratique, si notre mémoire est fidèle, donna son approbation à ce projet qu'elle re-pose aujourd'hui, parce que, dit-elle, il met en danger notre religion, notre nationalité, notre langue et nos intérêts.

Nous verrons plus bas ce qu'il faut penser de ces prétendus dangers, imaginés par les libéraux dans un moment de découragement et de déception.

Plus tard, en 1859, un comité de la chambre composé des honorables A. A. Dorion, Drummond, Dessaulles et McGee, chargé d'examiner quelle serait la meilleure solution possible aux difficultés sectionnelles existant entre le Haut et le Bas-Canada, après avoir traité cette question très au long, terminait son rapport par la conclusion suivante: "Il apparaît donc que la seule alternative offerte aux habitants du Bas-Canada, est le choix pur et simple entre la dissolution de l'Union, ou la confédération d'un côté et la représentation d'a- près le nombre de l'autre. M. Dorion avait émis plusieurs fois ces mêmes idées, et il ajoutait que le temps n'était pas éloigné, où il nous faudrait céder à la force des événements, et concéder au Haut-Canada le principe de la représentation d'après le nombre, ce qu'il avait fait lui-même en 1858 lors de la formation du ministère Brown Dorion. Or nous le demandons à tout homme bien pensant, notre religion et notre nationalité ne courraient-elles pas plus de danger avec cette concession pure et simple, que si nous faisons partie de la confédération des Provinces. En effet, si l'on considère quelles seront les attributions des législatures fédérale et locale, on voit qu'à la législature fédérale ne seront dé-férés que les sujets de législation embras-sant les finances, les impôts, les travaux publics et tout ce qui sera d'un intérêt général pour toutes les Provinces. Ce sera donc le devoir des législatures locales, de protéger leurs institutions reli-gieuses et littéraires, de faire des lois conformes à celles qui régissent déjà leurs populations respectives, enfin de s'occuper de législation municipale et rurale. Nous n'hésitons pas à dire que les Bas-Canadiens y gagneraient à ce nouvel ordre de choses, et qu'isolés des autres Provinces, pour ce qui se rapporte à leurs institutions à leur langue et à leurs lois, séparés du Haut-Canada au contact duquel ils prenaient inévitablement, et pour ainsi dire sans s'en apercevoir, ses lois, ses mœurs et sa lan-gue, ils garderaient plus facilement leur figure nationale, et s'arrêteraient peut-être dans la voie de l'anglicisation dans laquelle ils marchent à pas rapides depuis quelques années.

Mais nos démocrates ne pensent pas ainsi, et leur opinion sur la confédération est changée complètement.

Aujourd'hui que des hommes éminents, ennemis politiques depuis longtemps, mis par un sentiment de patriotisme, voyant qu'en conséquence de l'égalité numérique des partis, le Canada était menacé d'une anarchie, aujourd'hui, disons-nous, que ces hommes se donnent la main pour sauver leur pays de la ruine, s'entendent entre eux, font des concessions qui ne peuvent laisser aucun doute sur leur sincérité, et sur la loyauté de leur conduite, et qu'en définitive ils ne peuvent trouver d'autre remède à ce mal social que la confédération, défendue autrefois par les démocrates, ces derniers crient au

scandale, à la trahison, sans néanmoins suggérer aucun moyen qu'on aurait pu employer pour sortir de la position difficile, exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons.

Ils considèrent notre nationalité comme perdue, nos lois devant disparaître avec le temps, pour faire place aux lois anglaises, la langue de nos pères, cette belle langue de Bossuet et de Fénelon, remplacée par l'idiome anglo-saxon, nos intérêts méconnus, notre religion menacée, notre clergé appauvri et soumis à l'autorité politique. Ils supplient en grâce les ministres de Dieu, à qui disent-ils, nous devons la conservation de notre nationalité, d'éclairer la population sur les dangers qui nous menacent.

Si toutes ces assertions étaient fondées, si ces beaux sentiments ne chaïnaient pas le dépit, l'amour propre froissé, l'humiliation de se voir éliminer du pouvoir, et pour longtemps, la honte de se voir rejeter de leur allié, M. Brown, et de comprendre qu'à eux seuls la coalition n'aura pas profité, au lieu de l'étonnement ce serait de la sympathie que nous éprouverions pour eux; et puis nous pourrions croire à leur bonne foi. Mais comment y croire après les contradictions manifestes, flagrantes que nous avons signalées plus haut.

Que les libéraux cessent donc leurs craintes, qu'ils cessent de verser des larmes sur l'avenir incertain futur de notre religion et de notre nationalité qui ne sont pas encore menacées.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Quant au projet de confédération il nous semble que la prudence nous commande d'attendre que les détails en soient élaborés et mis au jour, pour pouvoir les juger et ne pas s'alarmer inutilement.

Un des commandants du corps de Sherman, le général Palmer, a été destitué à la suite de cette journée et remplacé par le général Jeff. C. Davis, celui qui a tué son collègue Nelson dans un cabaret.

LE TALLAHASSEE. Le corsaire Tallahassee se dirige vers l'Acadie, en suivant les côtes de la Nouvelle-Angleterre avec autant de lenteur que si toute une escadre n'était pas envoyée contre lui. Voici la liste de ses nouvelles victimes :

Le 13, le schooner Mary A. Horve, de Chatham, et le Lamont Dupont, de Wilmington (Delaware) ;

Le 14, trois navires dont on ne donne pas les noms ;

Le 15, le James Littlefield, de Bangor.

Enfin, le 16, vingt-cinq bâtiments divers, comme l'atteste la dépêche suivante :

Thomaston, 17 août

Le Tallahassee a détruit hier vingt-cinq navires au large de Matinicus Rock. Son équipage est principalement composé d'Acadiens. Il a disparu dans la direction de l'est.

Matinicus Rock est un îlot à l'embouchure du Penobscot, rivière du Maine. La présence du Tallahassee dans ces parages est une véritable calamité pour les pêcheurs du Maine et de la Nouvelle-Angleterre. Il faut convenir que les bâtiments envoyés à la recherche du corsaire ne font pas grande diligence.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

D'après le correspondant néo-orléanais du Journal d'Abany, une division fédérale est partie par terre de Pensacola pour coopérer avec le général Granger contre Mobile.

Nous avons beaucoup de récits d'exploits de guerrillas dans le Kentucky, mais rien d'important du corps principal des sécessionnistes, sous le colonel Johnson.

Le tirage au sort paraît toujours inévitable pour le 5 septembre. M. Stanton a télégraphié hier matin au général Hayes que tout fût prêt pour ce jour-là. La population irlandaise est très mécontente. L'Espresso croit savoir que le gouvernement à l'intention de faire occuper New-York par une forte garnison en prévision de troubles possibles. Si l'on craint des désordres, il serait bien plus simple que M. Seymour les réprimât ou plutôt les prévint à l'aide de la milice de l'Etat, qui vient d'être réorganisée, au lieu d'inonder la Ville Impériale de soldats de la Nouvelle-Angleterre ou d'autres Etats.

Le bruit court que M. Stanton doit être remplacé au ministère de la guerre par M. Butler. Ce serait tomber de Charybde en Scylla.

D'après une autre rumeur, les Indiens du Nebraska ont complètement battu le général Sully sur la rivière Knife.

Bulletin européen.

Paris, 5 août 1864.

Nous espérons recevoir aujourd'hui le texte officiel des préliminaires de paix et du protocole d'armistice signés à Vienne; notre attente a été trompée. En l'absence de ce document, il est tout naturel que les commentaires de la presse allemande suivent leur cours; sans nous en faire l'écho, constatons seulement qu'ils n'apportent aucun éclaircissement à la question, et qu'ils ne sont à peu de chose près que la répétition de ceux qui ont été faits la veille.

Il est un point cependant sur lequel les amis de la paix ne sauraient trop s'appesantir; c'est celui qui concerne les vues conciliantes de l'Autriche et ses efforts pour éviter tout conflit entre les divers Etats de la Confédération. La Gazette de Vienne nous fournit à ce sujet les plus satisfaisantes déclarations. On y lit textuellement ceci: "Loin de vouloir nourrir des dissentiments regrettables avec les Etats confédérés, nous nous bornons, afin de rectifier les faits, à rappeler qu'une assemblée de conseillers de droit international, telle que l'est la Diète germanique, ne pouvait servir le moindre doute que la majorité de la Diète germanique ayant décliné, le 14 janvier 1864, toute participation à la guerre il devait s'ensuivre inévitablement que la paix ne pouvait être conclue que par les puissances qui avaient été réellement belligérantes. Néanmoins, les grandes puissances allemandes ne croient nullement que cette situation les délie de la déférence qu'elles s'empressent de témoigner volontiers aux opinions et aux résolutions de l'organe général de toute la Confédération germanique. Le fait, émané par l'Etat de guerre de la cession de forme des duchés par le Danemark aux Souverains d'Autriche et de Prusse, n'altère pas davantage, en quoi que ce soit, les vues de ces gouvernements relatives aux droits parfaitement fondés et aux attributions de la Confédération et de la Diète germanique concernant les duchés de l'Elbe. La glorieuse paix, qui se conclut avec l'ennemi aura très certainement pour conséquence une entente libre fédérale entre les gouvernements de l'Allemagne dans le but d'assurer les droits des duchés de consolider la sûreté et l'influence de l'Allemagne, de satisfaire hautement ses aspirations de notre commune patrie." La franchise de ces explications ne laisse rien à désirer; elle réalise les vœux que nous formions hier dans un intérêt de paix.

Nous trouvons une autre preuve de cet esprit de conciliation de la part de la Prusse dans une correspondance particulière. On écrit de Berlin, 3 août, à l'Agence Havas!

"Les préliminaires de paix ne contiennent point la clause, qui interdit aux grandes puissances allemandes de garder les duchés cédés par le Danemark. On ne croit pas non plus ici, que M. de Bismarck et le comte de Reicheberg se soient tant pressés d'écrire les circulaires dont parle l'Indépendance belge. Cependant, si je suis bien renseigné, M. de Bismarck et le comte de Reicheberg ont donné au plénipotentiaire danois aussi bien qu'aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, à Vienne, des explications verbales sur la manière dont ils entendent disposer des duchés.

"La Prusse et l'Autriche ont commencé la guerre contre le Danemark pour la défense des droits de l'Allemagne et non pas pour conquérir les duchés. La Diète germanique ayant refusé par sa décision du 14 janvier, de prendre part à cette guerre, ne peut pas participer à la paix avec le Danemark. Celui-ci cédera les

duchés à la Prusse et à l'Autriche, qui l'ont vaincu, et non pas à la Diète. La Prusse et l'Autriche garderont les duchés sous leurs tutelles, jusqu'à ce que la question de succession soit résolue. La Diète a sommé le duc d'Augustenbourg et le grand duc d'Oldenbourg de justifier leurs prétentions à la succession dans le Holstein. La Diète décidera de la manière dont seront examinés les droits des prétendants, et comme la Prusse et l'Autriche sont membres de la Confédération, il va de soi qu'elles y participeront."

On assure que les conférences proprement dites, pour le règlement définitif du traité de paix, s'ouvriront à Vienne, d'autres disent à Berlin, dans le courant de la semaine prochaine.

On sait que les chambres du royaume du Danemark sont convoquées pour demain, 6 août; déjà paraît-il, l'opposition a réglé sa conduite: elle ne prendrait aucune part à la discussion, se contentant de protester, par son silence, contre des concessions qui enlèvent au royaume la moitié de son territoire et un tiers de sa population.

Le cabinet bavarois vient de se modifier dans le sens du parti catholique. M. de Zühl, ministre des cultes, et M. de Mulher, ministre de la justice, ont donné leur démission. Ce mouvement qui effranchit, nous l'espérons, jusqu'aux dernières traces de déplorable conflits, est vivement favorisé par le jeune roi. Sa haute raison et son esprit d'équité lui font saisir toutes les occasions de montrer combien il désire réparer les injustices dont l'Eglise catholique a eu longtemps à gémir. Sa Majesté a adressé la lettre suivante à l'archevêque de Munich, en réponse à l'Adresse des évêques bavarois réunis à Bamberg:

"Mon cher archevêque Grégoire de Schem, Les archevêques et évêques bavarois, qui ont été réunis à Bamberg m'ont fait parvenir une adresse dans laquelle ils renouveauient en commun l'assurance de leur fidèle dévouement au trône et promettent de contribuer efficacement à affermir et consolider tout ce qui paraît propre à rendre mon gouvernement heureux et prospère."

"J'ai reçu cette adresse avec satisfaction, et j'y ai vu que les buts que poursuivent les évêques, de même que les voies et moyens dont ils ont l'intention de se servir peuvent aussi, tout en sauvegardant la situation confessionnelle très heureuse du pays que mon père a cultivée avec soin, former les buts et les voies de mon gouvernement. Je serai heureux de la concorde entre l'Eglise et l'Etat, qui sera certainement le fruit de cet accord de mes vues avec celles des chefs spirituels de mes sujets catholiques, et vous prie d'être l'intermédiaire de mes remerciements auprès de tous les membres de l'Assemblée de Bamberg. Votre bienveillant roi. Louis. Munich, le 29 juillet 1864.

L'arrangement conclu entre le gouvernement du bey de Tunis et les insurgés a été, paraît-il, arrêté sur les bases suivantes: "Amnistie générale; taxe réduite à 20 piastres et réduction à la moitié des décimes établis sur les produits." Les nouvelles reçues par la voie de Gènes confirment les dernières assurances de la télégraphie. Il paraît, en effet, que quatorze tribus ont déjà fait leur soumission et que Ben-Chadam, le chef de la révolte, a obtenu l'autorisation de quitter la régence.

Un différend a éclaté à Alexandrie entre le consul des Etats-Unis et les autorités égyptiennes. Un citoyen américain, en établissant une machine à vapeur pour son industrie particulière, a détruit un aqueduc qui contribue à approvisionner la ville d'eau potable. Le consul, averti par les autorités, a interdit à son concitoyen de continuer des travaux aussi nuisibles, puis a levé l'interdit. La police est alors intervenue et a chassé de force les ouvriers. De là demande de satisfaction. Les autorités offrent de s'en remettre à l'arbitrage de deux ingénieurs; refus de la part du consul, qui retire son pavillon, retourne aux agents égyptiens leurs dépêches sans les ouvrir, et télégraphie à Constantinople.

Les affaires en sont là, et nous manquons des documents nécessaires pour les juger. Jusqu'à nouvel ordre néanmoins, la conduite du consul des Etats-Unis nous semble quelque peu irrégulière. (Cour. E. U.)

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer Peruvian est passé samedi à 5 heures P. M. à la Pointe-aux-Pères; il était parti de Liverpool le 11.

A Liverpool trois hommes ont subi leur procès pour contravention à l'acte de l'enrôlement étranger, parcequ'ils avaient enrôlé des matelots pour le steamer confédéré Rappahannock. Les prisonniers ont été condamnés, mais libérés après avoir payé la somme de \$150, chaque.

Le Morning Herald croit savoir que le ministre danois à Londres a été rappelé et qu'il ne sera pas remplacé, le gouvernement danois pensant que c'était assez de 11 ambassades de première classe.

La question dano-germanique soulève l'animosité entre la Prusse et les petits Etats allemands; on annonce que la Prusse doit demander à la Diète des explications relativement à l'entrée des troupes fédérales dans le Rendsbourg.

Les représentants de Hanovre ont reçu instruction de déclarer que si la Diète n'obtient pas satisfaction pour l'expulsion des troupes fédérales de Rendsbourg les forces de Hanovre seront retirées du Holstein pour éviter la possibilité d'une seconde violation du droit fédéral.

Il était rumeur à Paris que le gouvernement français avait protesté contre l'extension du territoire Prusse, excepté du consentement des puissances qui avaient originellement tracé les lignes des frontières.

INCENDIE.—Hier matin, entre 2 et 3 heures, le feu s'est déclaré dans le magasin d'apiceries de MM. Riverin et Soucy, coin des rues St. Paul et du Palais. L'incendie a été maîtrisé facilement, mais non sans avoir causé de grands dommages aux marchands.

MORTS SUBITES.—Vendredi, pas moins de quatre personnes sont mortes subitement dans cette cité. La première est une femme de mauvaise vie, nommée Julia Paxham, âgée de 38 ans, décédée à St. Roch, rue Octave. Le député coronnaire a tenu une enquête et le Dr. Blanchet a fait l'examen post mortem. Le verdict du jury a été: "Inflammation chronique de l'estomac."

Un enfant illégitime, apporté chez Mlle. Méviver, mourut peu de temps après son arrivée dans cet asile, d'une "congestion cérébrale."

La femme d'un nommé Robert Magdwood, cordier, résidant rue Ste. Marguerite, St. Roch, morte d'une "maladie de cœur."

Une femme âgée, dont nous n'avons pu apprendre le nom, est morte à Boisseau-Ville vendredi soir. L'enquête devait avoir lieu samedi soir.

Magloire Couvrette, carosier de Montréal, a été arrêté à Hemmingford, mercredi dernier, sous accusation d'avoir voulu enlever John C. O'Neil pour l'armée fédérale. Il a été envoyé à la prison de Beauharnois.

Deux recruteurs fédéraux viennent d'être condamnés dans le Haut-Canada, chacun à six mois d'emprisonnement.

Depuis le commencement de juillet, les mines d'or de la Chaudière ont produit en moyenne \$20,000 par semaine, et on pense que ce montant sera de beaucoup surpassé pour les mois d'août et de septembre.

Le Canadien de vendredi dit que plusieurs jeunes hommes de Saint-Roch ont été la victime d'une odieuse trahison pratiquée par leur détrement par un compatriote. Ce dernier qui demeure aux Etats-Unis depuis plusieurs années, est venu dernièrement voir ses parents dans une paroisse du Bas-Canada et a engagé quelques jeunes hommes à se rendre pour travailler dans une manufacture. Arrivés aux Etats-Unis, ces jeunes gens ont eu de l'emploi pendant environ un mois; mais l'ouvrage a cessé tout-à-coup et ils ont été congédiés sans recevoir tout leur salaire. La plupart d'entre eux ayant laissé le Canada sans aucune ressource, se fiait sur leur travail, ont vu bientôt la misère se dresser devant eux. Dans un pays étranger, n'ayant personne à qui demander un appui, ils ont dû s'enrôler dans l'armée fédérale pour éviter de mourir de faim. Voilà un fait qui devra, sans doute, mettre nos jeunes gens sous leur garde.

L'administration des douanes américaines, dit l'Ordre, prend des précautions extraordinaires pour réprimer la contrebande qui se fait, assure-t-on, sur une grande échelle, surtout sur les frontières du nord. Les bagages des voyageurs seront désormais examinés avec une extrême sévérité, ce qui ne peut manquer de causer quelque irritation parmi les voyageurs, mais chacun devra se résigner de la meilleure grâce possible, les instructions aux agents étant d'une rigueur inflexible.

On dit que le feu a été causé par un chien qui a déchiré des paquets d'allumettes chimiques en faisant la chasse aux rats.

Vu la brume épaisse qu'il y avait sur le fleuve hier le steamer de Montréal n'est arrivé que dans l'après-midi.

Le Mercury de samedi publie une correspondance d'un citoyen qui demande aux autorités de tâcher de trouver un moyen pour arrêter ces bandes de vauriens du faubourg St. Louis qui à taqueté des personnes inoffensives qui vont et viennent aux Pleines d'Abraham les jours de revues.

LE CANADIEN.—Les articles publiés dans les journaux sur la culture du thé Canadien, ont fini par attirer l'attention d'un grand nombre de personnes sur ce sujet qui méritait d'attirer l'attention publique dans un temps où le thé importé a acquis une si grande valeur.

Dans beaucoup de campagnes on a recueilli la feuille du thé dans le mois de juillet et les expériences faites sont des plus satisfaisantes. Avec un peu d'expérience dans la préparation de la feuille, lorsqu'elle est récoltée, pour la faire sécher, on arrive à produire un article peu inférieur au meilleur thé importé.

Beaucoup de personnes ont été entièrement mystifiées sur le breuvage qu'on leur présentait à table dernièrement. Elles croyaient prendre du thé chinois lorsqu'on leur informa que c'était tout simplement du thé indigène que l'on avait cueilli dans un champ quelques jours auparavant seulement.

Certes, la chose vaut la peine que l'on s'en occupe, car chaque livre de thé ainsi récolté est autant d'ajouté à la production du pays.

Nous pensons que si la feuille du thé était échaudée immédiatement après la cueillette, puis roulée à la main et placée sur des feuilles de cuir dans un four chaud, pour les faire sécher, que ce procédé aurait l'effet de lui donner cette teinte particulière du thé importé en même temps qu'il rehausse le goût de cette plante. (Déficheur.)

Il faudrait voir à s'entendre, et le langage de Boutin n'est pas fait pour amener ce résultat: il est appelé à soutenir la plainte en coups et blessures qu'il a déposée contre la fille Vasseil.

Pour lors, Messieurs, dit-il, vous comprenez que la trouve forte qu'en rentrant chez moi, l'autre soir à minuit, je reçois une blessure par derrière, une pousse au moins de profondeur, et jugez, étant cordonnier de mon état et forcé de travailler assis, le tort que ça m'a fait d'être huit jours sans pouvoir gagner un sou.

M. le président: Il paraît que c'est avec une paire de ciseaux que la prévenue vous a blessé?

Boutin: J'en ai oui dire; je me retourne comme vous pensez, et, ne voyant rien, vu les ténèbres de l'escalier, j'allonge une gifle dans le tas, qui est un mouvement naturel; j'entends une robe qui descend l'escalier; je cours après en me tenant à la rampe; je vois la robe qui ouvre une porte, qui était celle de mademoiselle; elle entre; je l'emboîte en envoyant une autre gifle, et alors je vois clair, vu qu'il y avait une bougie; aussitôt mademoiselle prend une cuvette et me l'envoie à la tête, et puis des assiettes, des pinnettes, un grill, une chaussette, une pelote avec des épingles, des bottines, une boîte à sardines, un pot de raminé, une boîte de poireaux, enfin le tremblement, une bénédiction, une manne, un beurre, que je n'y voyais que du feu. Je continuai à taper dans le tas comme un ahuri, ne sachant pas ce que tout cela voulait dire, dont je demande huit jours à 4 fr., qui fait 32 de préjudice, le pharmacien qui est de 6 fr., et 10 fr. pour être défiguré par une blessure du coup de ciseaux par derrière, ci 48 fr. et 40 sous, qui met à 50, pour faire un compte rond.

M. le président: Vous vous portez donc partie civile?

Le plaignant: S'il vous plaît?

M. le président: Je vous demande si vous vous portez partie civile?

Le plaignant: Peuh!... mon Dieu... Je vous dirai franchement... je m'en rapporte à... parce que je ne sais pas bien au juste ce que vous me demandez.

M. le Président: Vous demandez des dommages-intérêts?

Le plaignant: 18 francs, comme je vous en disais, 50 pour faire un compte rond.

M. le président: Eh bien! vous paierez les frais?

Le plaignant: Ah! non.

M. le président: Alors, vous ne vous portez pas partie civile?

Le plaignant: C'est bien embrouillé, ces machines-là.

M. le président: Pourquoi la prévenue vous a-t-elle frappé?

Le plaignant: Ah! quant à ça, je ne vous dirai pas.

La prévenue: Monsieur ne vous dit pas qu'il m'a promis le mariage.

Le plaignant: Moi!... ah, ah, ah... j'en ris comme une folle; que je sois débaptisé tout-à-l'heure si...

M. le président à la prévenue: Ainsi, ce se serait que par vengeance que vous auriez agi?

Le plaignant: Et que la malheureuse a voulu certainement me plonger ses ciseaux dans le cœur, que si je n'avais pas été tourné à l'envers ça y était.

Le Tribunal condamne la prévenue à deux mois de prison. (Gazette des Tribunaux.)

—Montréal possède maintenant une filature de toile en fils de coton qui fabrique de 5 pieds de largeur. Cette nouvelle industrie est due à notre compatriote M. Décarie, rue St. Jean. (Minerve.)

M. Godin, avocat de cette ville, nous a montré une petite boîte de lin de Rika, dont la longueur des tiges variait de 4 pieds moins 5 pouces à 4 pieds moins 3/4 pouces, cultivé sur sa terre. Nous ne saurions trop conseiller aux cultivateurs de se procurer de la graine de ce lin, qui rapporte presque le double de celui communément semé dans nos campagnes. Comme on l'a prouvé par diverses expériences la filasse qu'il produit est beaucoup plus douce et sa blancheur est plus éclatante. (Messager de Joliette.)

LE CANADIEN.—Les articles publiés dans les journaux sur la culture du thé Canadien, ont fini par attirer l'attention d'un grand nombre de personnes sur ce sujet qui méritait d'attirer l'attention publique dans un temps où le thé importé a acquis une si grande valeur.

Dans beaucoup de campagnes on a recueilli la feuille du thé dans le mois de juillet et les expériences faites sont des plus satisfaisantes. Avec un peu d'expérience dans la préparation de la feuille, lorsqu'elle est récoltée, pour la faire sécher, on arrive à produire un article peu inférieur au meilleur thé importé.

Beaucoup de personnes ont été entièrement mystifiées sur le breuvage qu'on leur présentait à table dernièrement. Elles croyaient prendre du thé chinois lorsqu'on leur informa que c'était tout simplement du thé indigène que l'on avait cueilli dans un champ quelques jours auparavant seulement.

Certes, la chose vaut la peine que l'on s'en occupe, car chaque livre de thé ainsi récolté est autant d'ajouté à la production du pays.

Nous pensons que si la feuille du thé était échaudée immédiatement après la cueillette, puis roulée à la main et placée sur des feuilles de cuir dans un four chaud, pour les faire sécher, que ce procédé aurait l'effet de lui donner cette teinte particulière du thé importé en même temps qu'il rehausse le goût de cette plante. (Déficheur.)

Il faudrait voir à s'entendre, et le langage de Boutin n'est pas fait pour amener ce résultat: il est appelé à soutenir la plainte en coups et blessures qu'il a déposée contre la fille Vasseil.

Pour lors, Messieurs, dit-il, vous comprenez que la trouve forte qu'en rentrant chez moi, l'autre soir à minuit, je reçois une blessure par derrière, une pousse au moins de profondeur, et jugez, étant cordonnier de mon état et forcé de travailler assis, le tort que ça m'a fait d'être huit jours sans pouvoir gagner un sou.

M. le président: Il paraît que c'est avec une paire de ciseaux que la prévenue vous a blessé?

Boutin: J'en ai oui dire; je me retourne comme vous pensez, et, ne voyant rien, vu les ténèbres de l'escalier, j'allonge une gifle dans le tas, qui est un mouvement naturel; j'entends une robe qui descend l'escalier; je cours après en me tenant à la rampe; je vois la robe qui ouvre une porte, qui était celle de mademoiselle; elle entre; je l'emboîte en envoyant une autre gifle, et alors je vois clair, vu qu'il y avait une bougie; aussitôt mademoiselle prend une cuvette et me l'envoie à la tête, et puis des assiettes, des pinnettes, un grill, une chaussette, une pelote avec des épingles, des bottines, une boîte à sardines, un pot de raminé, une boîte de poireaux, enfin le tremblement, une bénédiction, une manne, un beurre, que je n'y voyais que du feu. Je continuai à taper dans le tas comme un ahuri, ne sachant pas ce que tout cela voulait dire, dont je demande huit jours à 4 fr., qui fait 32 de préjudice, le pharmacien qui est de 6 fr., et 10 fr. pour être défiguré par une blessure du coup de ciseaux par derrière, ci 48 fr. et 40 sous, qui met à 50, pour faire un compte rond.

M. le président: Vous vous portez donc partie civile?

Le plaignant: S'il vous plaît?

M. le président: Je vous demande si vous vous portez partie civile?

Le plaignant: Peuh!... mon Dieu... Je vous dirai franchement... je m'en rapporte à... parce que je ne sais pas bien au juste ce que vous me demandez.

M. le Président: Vous demandez des dommages-intérêts?

Le plaignant: 18 francs, comme je vous en disais, 50 pour faire un compte rond.

M. le président: Eh bien! vous paierez les frais?

Le plaignant: Ah! non.

M. le président: Alors, vous ne vous portez pas partie civile?

Le plaignant: C'est bien embrouillé, ces machines-là.

M. le président: Pourquoi la prévenue vous a-t-elle frappé?

Le plaignant: Ah! quant à ça, je ne vous dirai pas.

La prévenue: Monsieur ne vous dit pas qu'il m'a promis le mariage.

Le plaignant: Moi!... ah, ah, ah... j'en ris comme une folle; que je sois débaptisé tout-à-l'heure si...

M. le président à la prévenue: Ainsi, ce se serait que par vengeance que vous auriez agi?

Le plaignant: Et que la malheureuse a voulu certainement me plonger ses ciseaux dans le cœur, que si je n'avais pas été tourné à l'envers ça y était.

Le Tribunal condamne la prévenue à deux mois de prison. (Gazette des Tribunaux.)

ANNONCES NOUVELLES.

Thé naturel du Japon—Léger Brousseau.

Petit Recueil de Cantiques—Léger Brousseau.

Envois Américains—Escomptes—R. S. M. Bouchette.

Cour Supérieure du District du Saguenay.—Ohs. Du Berger.

Retraite des élèves de l'Académie Commerciale Anglaise.

Départ de l'Europa pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Quelle est votre Maladie!—On peut signaler une certaine variété de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes les sens commun suggère que la médecine qui rend à cet organe toute sa vigueur est la vraie remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond: les Pilules de Bristol recouvertes de sucre. Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre sont dangereux. Il vaut mieux laisser la dyspepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient plus rapidement que la maladie. Il n'en est pas ainsi des pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foi est malade, elles le

rendent à son état normal, si les intestins sont obstrués, elles les rétablissent, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement, elles lui rendent sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes. 413

J. F. HENRY & Co., Agents-Général pour le Canada, 308, rue St-Paul, Montréal; vendu à Québec par tous les droguistes.

Une Guérison Remarquable.—La lettre suivante a été reçue par un des plus respectables droguistes de Québec: M. W. E. Brunet, droguiste, rue du Pont, Saint-Roch, Québec:

Cher Monsieur,—Ce témoignage est pour certifier que j'ai été guéri radicalement de quinze plaies que j'avais au bras droit, par l'usage de la Salsepareille de Bristol. Ces plaies existaient depuis plus de quatre ans, et pendant ce temps il en sortait du sang et en si grande abondance que je ne pus quitter le lit. Ayant entendu parler de la Salsepareille de Bristol, je me décidai à en faire l'essai. Je fis usage de six bouteilles et les résultats furent étonnants. Car je suis maintenant aussi forte et aussi capable de travailler que je l'étais avant l'existence de ces plaies. OLIVIER GARNEAU.

Assermenté devant moi, ce 10e jour de février 1863. Ed. ROUSSEAU, M. D., Et Juge de Paix, Québec

AVIS IMPORTANT.

Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par LANMAN & KEMP, Droguiste en gros, New-York.

Agents à Québec:—John Musson et Cie; J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; O. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunette; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

DÉCÈS.

Montréal, le 16 du courant, d'apoplexie, M. Charles Dupuis, à l'âge de 70 ans et 7 mois. Il laisse, pour déplorer sa perte, 4 enfants et un grand nombre d'amis.

Un Village de Napierville, le 13 du courant, le Dr. Joseph Sarraut, âgé de 52 ans et 5 mois, après une longue maladie.

A Saint-Louis de Kamouraska, le 15 juillet dernier, dame Marie Rose Roy dite Desjardins, épouse de feu Philippe Beaulieu, écuyer, à l'âge avancé de 80 ans, mère du révérend M. Thomas-Eugène Beaulieu, prêtre, missionnaire du Port Daniel.

Seu restes mortels ont été déposés dans l'église paroissiale du lieu, le 18 du même mois, auprès de ceux de son époux, et au milieu d'un grand concours de personnes. Elle laisse pour prêtre sa tante plusieurs parents et amis qui la regretteront longtemps.

Elle était charitable, bonne mère et douée de toutes les qualités qui distinguent la personne vertueuse et chrétienne, et elle a édifié, par sa patience et sa grande résignation, ses enfants et les nombreux visiteurs qui n'ont cessé, pendant sa vieillesse, de lui témoigner leur attachement.

A Chicoutimi, le 10 du courant, J. B. Poupore, père de Jean Poupore, écuyer, M. P. P. pour Pontiac.

Envois Américains—Escomptes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que dorénavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement aux taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tel avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Québec, 19 août 1864.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour, 60 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE.

22 août 1864.—1003 1f.

Académie Commerciale Anglaise.

RUE D'AUTEUIL, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

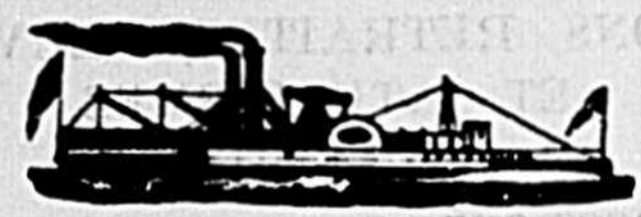
Sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes.

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu, le lundi 15 septembre.

Les parents, dont les enfants fréquentaient cette Académie l'an dernier, et qui ne pourraient les présenter les premiers jours, sont priés de ne pas o

Ligne de la Malle Royale.

COMPAGNIE RICHELIEU
Quebec et Montreal
Incorporee par Acte du Parlement.



Le splendide navire à vapeur

EUROPA,

CAPIT. J. B. LABELLE,
LAISSERA LE QUAI NAPOLEON
POUR MONTREAL
Cet apres midi a quatre heures.

CHAMBRE... \$1.50
ENTREPONT... \$1.00
Repas et lits extra.

Pour particularités s'adresser au Bureau.
J. E. DESCHAMPS, Agent.

GRAND CONCOURS

CARABINE!

SEPTIEME DISTRICT MILITAIRE,
qui aura lieu sur les
Battures de Beauport,
PRÈS DE QUEBEC,

Mardi, le 30 août et les jours suivants, commençant à neuf heures, A. M.

Comité Exécutif:

- List of names and titles for the committee: Lieut.-Col. Bell, Com. Car. Vol. Q., Président; Chas. DeSalaberry, Com. 9e Batt., Voligeurs de Québec; T. S. Reeve, Com. 8e Batt., Carabiniers Stadacona; Major Suzor, Major de Brigade, 7e District Militaire; J. B. RENAUD, Secrétaire.

LISTE DES PRIX:

- 1er Prix.—Offert aux volontaires du Canada. Distance: 200, 250 et 300 verges; 3 coups à chaque. Carabine Enfield—modèle de celle du gouvernement. 1er. prix, \$50; 2e prix, \$25. Entrée, \$0,50.
2e Prix.—Offert à tous venants et toutes carabines. Distance: 200 et 300 verges; 5 coups à chaque. 1er. prix, \$30; 2e prix, \$20; et 3e prix, \$10. Entrée, \$0,50.
3e Prix.—PRIX DES MARCHANDS DE BOIS.—Offert aux Volontaires seulement. Distance 300 et 500 verges; 5 coups à chaque. 1er. prix, \$40; 2e prix, \$30. Point d'entrée.

Les Règles et Règlements, qui seront imprimés, pourront être obtenus en s'adressant à aucun des membres du Comité Exécutif.
Par ordre, D. MURRAY, Secrétaire-Honoraire. Québec, 22 juillet 1864.—978

BUREAU DU Revenu de l'Intérieur.

Matane, 6 Août 1864.
Aux Marchands et autres du District de Rimouski.

TOUS ceux qui font de quelque manière commerce de Tabac à fumer, Tabac à priser, etc., etc., demeurant dans le District de Rimouski, sont par le présent requis, sous peine d'amende et de confiscation de leurs assortiments, de faire, à ce Bureau, par écrit, le rapport requis par le nouvel acte imposant un droit d'accise sur le Tabac, etc., etc., au temps et de la manière spécifiée dans le dit acte, chap. 3 de 27 et 28 Victoria, Section 57.
D. F. de St. Aubin,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District de Rimouski.
District de Rimouski,
District de Rimouski,
12 août 1864—994 1m.

AVIS est par le présent donné que le temps pour recevoir des soumissions pour éclairer au Gaz les édifices Publics à Outaouais, est étendu jusqu'à MIDI de LUNDI, le 29 du courant
Par ordre, F. BRAÛN, Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Québec, le 15 août 1864. —995 2s.

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

LES MALLES pour le Royaume-Uni, pendant le mois d'AOUT, seront fermées à ce bureau comme suit:

PAR LA LIGNE CANADIENNE:
Les samedis du 6, 13, 20 et 27, à 7h. A. M.
Un sac supplémentaire à 8:30h. A. M.
PAR LA LIGNE CUNARD VIA NEW-YORK:
Les lundis du 8 et du 22, à 6h. P. M.
Et par la voie de Boston, avec les malles de Terre-Neuve, de la Bermuda et d'Halifax, les lundis du 1er, 15 et 29 août, à 6h. P. M.

NOUVELLE MAISON D'ÉPICERIES EN GROS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il ouvrira le 1er septembre, le 9 du courant, son bureau au N° 10, rue St. Paul, dans les bâtisses ci-devant occupées par Messieurs Jeffrey, Noad et Cie.
Il sollicite le patronage des marchands épiciers et autres qui voudront bien favoriser l'établissement d'épicerie en gros qu'il ouvrira en même temps, et il espère par l'attention qu'il apportera à cette branche de commerce et par le choix de ses effets mériter une part du patronage public.
Des avances libérales seront faites sur toute sorte d'effets.
J. B. RENAUD,
N° 10, rue St. Paul.
Québec, 9 mai, 1864.—990

QUI VEUT DE L'ARGENT?

TOUS les cultivateurs et autres personnes de la campagne qui désirent faire fortune, n'ont qu'à chercher dans les petites Rivières et la Poisse d'eau douce des
Perles, Diamants, Emeraudes, Jaspes, Opales, Agathes, Rubis, Saphirs, Topazes, Tourmalines, Turquoises, Grenats, etc.
Qui se trouvent en assez grandes quantités dans des
COQUILLES,
Moules, Moules, Huîtres, etc.,
Et les apporter au soussigné qui les achètera à un PRIX TRÈS-ELEVÉ.
L. MAURICE,
Hôtel Chartrain, Basse-Ville, Québec.
P. S.—Ceux qui les enverront par la Poste en recevront le montant par le retour de la malle.
Québec, 11 avril 1864.—874. 6m.

A Louer.

UN LOT vacant de 245 pieds de front sur 220 pieds de profondeur sur la rue St. Roch en face du hâvre du Palais, borné au nord par la rue de la Reine et au sud en partie par la rue du Roi.
S'adresser à J. B. RENAUD, N° 10, Rue St. Paul.
Québec, 20 mai 1864.

EN DEBARQUEMENT.

DE la Barque "CORSAIR" d'Anvers et de la Barque "PRECIOSA" de Rotterdam:
6 nière en barils et en boîtes.
600 demi-boîtes de vitres d'Allemagne de grands assorties.
A vendre par J. B. RENAUD.
Québec, 23 juin 1864.

ESPECES A VENDRE

par J. B. RENAUD, N° 10, Rue St. Paul. Québec, 9 mai 1864.

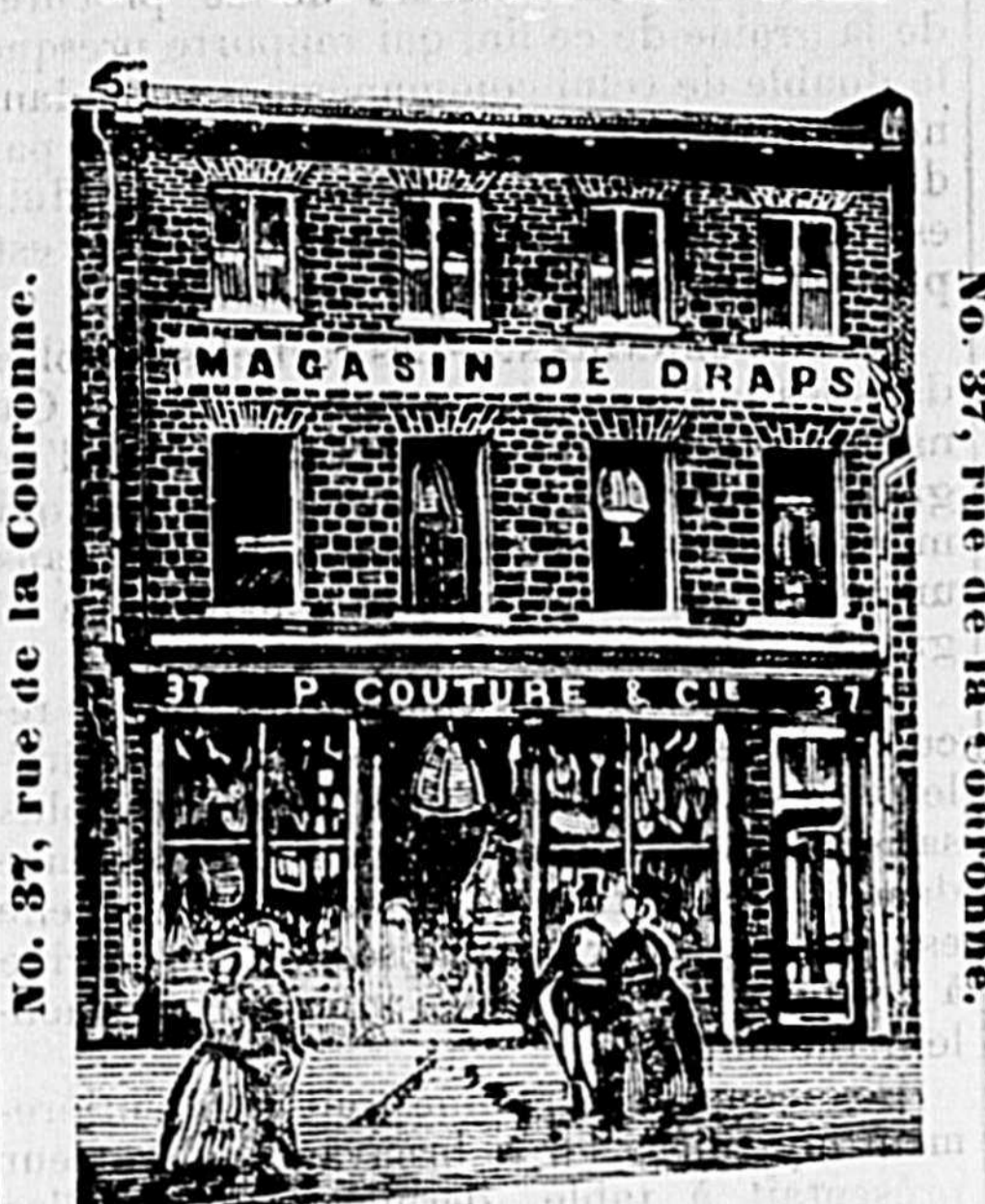
MEULES A AIGUISER!!!

850 MEULES TOURNÉES de toutes grandeurs.
A vendre par J. B. RENAUD.
Québec, 11 juillet 1864.

HENRI T. TASCHEREAU, AVOCAT.

Bureau et résidence, N° 35, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec.
Il suit les Cours des Districts de Beauce et de Montmagny.
Québec, 4 juillet 1864—998 12m.

A VENDRE A MOITIE PRIX. P. COUTURE & CIE.



Les soussignés se proposant de faire prochainement des chargements dans leur magasin, COMMENCERONT DES AUJOURD'HUI A FAIRE SUR LEURS MARCHANDISES UNE REDUCTION DE MOITIE DANS LE PRIX DE VENTE.

150 pièces de Tweed valant 7s. pour..... 3s. 6d.
175 pièces Casimir Noir valant 9s. pour..... 4s. 6d.
325 pièces Draps Noirs valant 12s., 15s., 18s., 20s., 25s. pour..... 6s., 7s. 6d., 9s., 10s., 12. 6d.
Réduction aussi libérale sur tous les autres articles.
P. COUTURE & CIE.
Québec, 6 juillet 1864.

Attention lecteurs!

ATTENTION!
\$2,000 de récompense à celui qui pourra prouver que L'INSECTICIDE-VICAT. BREVETÉ. Ne détruit pas infailliblement les insectes tels que Punaises, Coquerelles, Mites, Puciers, Fourmis, Pucerons des fleurs, Barbeaux, Araignées, etc., etc.

L'INSECTICIDE-VICAT se compose d'une poudre et d'un soufflet à l'aide duquel cette poudre est lancée par atomes dans les endroits les plus recelés; un seul de ces atomes est suffisant pour la destruction de tout insecte. L'Insecticide-Vicat a acquis une célébrité en France qui a reçu la sanction des sociétés savantes et le Brevet. Il a été le seul admis aux expositions universelles de 1855 et de 1862. C'est n'est pas un poison, car il n'est pas malfaisant aux hommes ni aux animaux vertébrés.
Jen garantie l'efficacité et l'Innocuité.
N'acceptez que ce qui est dans des flacons et des soufflets sur lesquels ma signature est apposée.
E. H. DOUGET.
Tout autre chose est: Contrefaçon Poison et par conséquent dangereux.

PRIX:

GRANDS FLACONS, 60 cents
PETITS FLACONS, 35 cents
OITES-SOUFFLETS, appareil garni de poudre, 30 cents
SUFFLETS, tout métal garnis de poudre, 50 cents.
Entrepot Général au Canada.
E. H. DOUGET, 153, Rue Craig, MONTREAL.
Agent Général à Québec, L. MAURICE, Hôtel Chartrain, Basse-Ville.
20 juillet 1864—948 3m.—27 juin.

LE plus haut prix payé pour GOMME DE SAPIN

par J. B. BENAUD, N° 10, rue St. Paul.
Québec, 11 mai 1864.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ORNITHOLOGIE DU CANADA:

Classification et nomenclature du "Smithsonian Institution" de Washington.
Par J. M. LEMOINE.
PRIX HUIT SOUS.
Petite brochure maintenant en vente à la Librairie de LÉGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 20 mai 1864.

LA CONFEDERATION DES PROVINCES.

A VENDRE chez le soussigné l'ouvrage, maintenant si plein d'actualité, intitulé:
DES PROVINCES DE L'AMERIQUE DU NORD ET D'UNE Union Fédérale
Par M. J. C. TACHE,
A vendre chez LÉGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

UN LOT CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES A BONNE COMPOSITION.

LES SOUSSIGNÉS ayant fait subir à leur établissement des réparations considérables, informant le public qu'ils se trouvent maintenant en état de répondre aux nombreuses demandes qui augmentent chaque jour.
Ils annoncent en même temps à leurs nombreux pratiques
Qu'ayant fait l'acquisition d'un montant considérable DE MARCHANDISES SECHES
D'une personne qui s'est retirée des affaires, ils en disposeront à
Une Réduction de Prix
Qui surpassera tout ce qui s'est vu jusqu'à ce jour.

COTE ET CATELLIER,

N° 30, rue de la Couronne, St. Roch.
Près du Marché Jacques Cartier.
27 juillet 1864—983 12m.

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulanges pour l'avoine et 2 paires de moulanges pour le blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.
Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foulon.
S'adresser à E. G. CANNON, N. P.
Québec, 9 mai 1864.

J. B. BERTRAND ET CIE

ENTREPRENEURS D'ÉGLISES, MAISONS, ETC.,
Saint-Roch, rue Richardson, n. 29.
Québec, 6 juillet 1864—963 12m.

Thé! Thé!

THÉ NATUREL DU JAPON.
Le SOUSSIGNÉ vient de recevoir une grande quantité de caisses de THÉ NATUREL du JAPON de PREMIÈRE QUALITÉ et qu'il vendra à un prix très modéré.
Il invite les Économistes des Communautés et les Chefs de Famille à venir voir ce THÉ avant qu'il change d'ailleurs.
Le soussigné croit devoir dire que ce Thé a été goûté par plusieurs personnes compétentes, et qu'il a été trouvé posséder un arôme supérieur à tout ce qui a été importé à Québec jusqu'à présent. Il est d'un goût excellent, sa couleur est limpide et transparente.
A vendre chez LÉGER BROUSSEAU, N° 7, Rue Buade, Haute-Ville.

HUILE IODÉE

DE J. PERSONNE,
Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi,
Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.
L'HUILE IODÉE DE J. PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.
Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur cette dernière."
Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.
L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur différant peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.
Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le loup (darts rouges), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.
La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.
J. PERSONNE.
P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.
L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal. ETE 1864.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits
A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:
PERUVIAN 2600 ton - Capt Ballantine
HIBERNIAN 2454 ton - " Dutton
NOVA SCOTIAN, 2300 ton - " Graham.
JUR 2240 ton - " Aiton.
BELGIAN 2200 ton - " Brown.
NORTH AMERICAN 1784 ton - " Wylie.
DAMASCUS, 1300 ton - " Brown.
MORAVIAN 2650 ton - En construction.
Transportant les Malls du Canada et des États-Unis.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Fopple pour prendre à bord et débarquer les malles et passagers qui iront à Londonderry ou qui en partent.
Voici les dates de départ:—
DE QUÉBEC.
DAMASCUS, Samedi, 30 Juillet.
BELGIAN, " 6 Août.
ST. DAVID, " 13 "
HIBERNIAN, " 20 "
NOVA SCOTIAN, " 27 "
Et chaque samedi successif.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC

A Londonderry, Glasgow ou Liverpool.
CHAMBRE, \$66, \$76 et \$89, selon les accommodements:
D'ENTREPONT, \$30.
On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.
Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.
Un petit bateau à vapeur partira du quai Napoléon, chaque samedi matin, à 9 heures précises, pour transporter à bord du steamer les malles et les passagers.
Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents.
Québec, le 27 juillet 1864.—906

COMPAGNIE DE MONRETEL DES Steamers Océaniques.

ARRANGEMENT POUR L'ETE DE 1864

Communication directe par steamer avec GLASGOW.
LA LIGNE DE GLASGOW DE CETTE COMPAGNIE, se compose des steamers de première classe suivants:—
ST DAVID.....1600 tonneaux.....Capt. AIRD
ST ANDREW.....1500 tonneaux.....Capt. WATTS
ST GEORGE.....1500 tonneaux.....Capt. SMITH
ST PATRICK.....1400 tonneaux.....Capt. THACKER.
Le navire à vapeur St. Patrick, capitaine THACKER, partira de Québec, pour Glasgow, et touchera à St. Jean Terre-Neuve, Samedi, 20 août.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC.

Cabine.....\$60.00
Ports intermédiaires.....\$40.00
Entrepoint.....\$25.00
Les passagers des ports intermédiaires de cette ligne sont fournis de lits, etc.
Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents.
Québec, le 19 août 1864.—906

A. MICHEL, Fumiste, Gazier, Hydraulicien breveté.

N° 100, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN.
Fabricant de Calorifères dits Fournaises économiques à l'air chaud, à la vapeur ou à l'eau chaude, donnant 60 pour cent d'économie sur le combustible, de Fournaux de Cuisine économiques en tous genres, de Cheminées Calorifères, d'Usines à Gaz, etc., etc.
S'occupe spécialement de tout ce qui concerne Le Chauffage et la Ventilation
Des Maisons particulières, Magasins, Ateliers, Collèges, Convents, Ecoles, Casernes, etc.
IL A OBTENU DES MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE AUX EXPOSITIONS Régionale de Rennes, 1854; Agricole du Mans, 1857; Régionale de Laval, 1857, et Industrielle du Mans, 1857.

A. MICHEL, récemment arrivé de Paris

et nouvellement établi dans cette ville, où il a pu reconnaître que le système de chauffage généralement en usage dans ce pays est excessivement défectueux, tant sous le rapport de la nature imparfaite et insalubre du calorifique produit dans les appartements que sous celui du défaut complet d'économie qui en résulte, offre au public un système amélioré de chauffage qui s'adapte admirablement à tous les besoins.
Il a placé déjà deux de ses appareils à l'Église St. Jean de cette ville et dans la maison neuve de W. Petry, etc., sur le chemin de Ste. Foye, où les résultats satisfaisants qu'il a obtenus lui permettent de référer aux messieurs suivants qui, à la suite d'expériences minutieuses, lui ont accordé des certificats où l'économie obtenue par son appareil est comparée au coût du chauffage par les poêles ordinaires:—
M. J. F. Penchy, architecte, Joseph Bernier, Madame Vézina, F. Marcotte, L. Drolet, nommés par L. Amiot, écar., marguillier en exercice pour surveiller l'essai de son système.
En s'adressant à lui personnellement ou par lettre il fournira des estimés et tous les détails désirables.
N. B. Il répare et fait bien fonctionner les cheminées, poêles, etc., qui fument ou présentent d'autres inconvénients.
Québec, 13 mai 1864.—909 3m.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS.
Consultations à toutes heures.
Québec, 30 septembre 1863. 771

Salsepareille de Bristol



En bouteille d'une pinte.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

La seule bonne préparation pour la guérison permanente des CAS LES PLUS DANGEREUX

DE Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perté de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et Toutes les Maladies du Foie, Les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immoré du calomel. Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurelles, minérales ou végétales. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice. Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'étiquette bleue. La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada. Devins & Bolton, près du Palais de Justice, Montréal, Agents Généraux pour le Canada. Aussi en vente au gros chez J. F. Henry, Montréal. Agents à Québec: J. F. Henry & Cie, J. E. Bowen; J. E. Burke, Bowles & McLeod, E. Giroux, O. Giroux, J. H. Marsh, J. W. McLeod, W. E. Brunet et R. Dugal. Québec, 7 déc. 1863 805-12m.

Pilules vegetales de

BRISTOL, Enduite de Saecre. LE GRAND REMEDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'estomac et d'entrailles, Mises dans des fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

BRISTOL, Enduite de Saecre.



BRISTOL, Enduite de Saecre.

LES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanentement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la Dyspepsie ou Indigestion, Maux de Poumons, Constipation, Maux de Tête, Hydropisie, Piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été

employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes. Seulement 25 centins la Fiole.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada: vendu à Québec par Musson & Cie., J. E. Bowen, J. E. Burke, Bowles, McLeod, J. H. Marsh, J. W. McLeod, E. Giroux, O. Giroux, W. E. Brunet et R. Dugal. Québec, 7 déc. 1863 805-12m.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.)
CANADA:—Un an.....\$4.00
Six mois.....2.00
Trois mois.....1.20
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:—Un an.....\$6.00
NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE:—Six mois.....3.00
Trois mois.....2.00
FRANCE:—Un an.....50 franc
Six mois.....25 franc
Trois mois.....12 franc
TARIF DES ANNONCES.
Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:
Six lignes et au-dessous.....\$00 50
Pour chaque insertion subséquente, 00 12 1/2
Pour les annonces d'une plus grande étendue illes seront insérées à raison de 5c par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.
Tout